COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 16.6.2025
COM(2025) 290 final

ANNEX 22

ANNEXE

de la

communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions

Rapport 2025 sur l'état d'avancement de la décennie numérique: continuer à construire la souveraineté et l'avenir numérique de l'UE

{SWD(2025) 290 final} - {SWD(2025) 291 final} - {SWD(2025) 292 final} - {SWD(2025) 293 final} - {SWD(2025) 294 final} - {SWD(2025) 295 final}

European Commission

RAPPORTS SUCCINCTS PAR PAYS 2025

Pologne

Synthèse

La Pologne dispose d'infrastructures de connectivité fixe bien développées, mais est toujours confrontée au faible niveau de compétences numériques de la population et à l'adoption limitée des technologies avancées par les entreprises. Le pays considère la cybersécurité, les progrès dans les technologies de pointe telles que l'informatique quantique et l'intelligence artificielle ainsi que le renforcement des capacités de fabrication de semi-conducteurs comme des domaines de développement importants.

S'agissant de la contribution à la décennie numérique, la Pologne affiche un niveau d'ambition modéré, avec 14 cibles nationales, dont 71 % sont pleinement alignées sur les cibles de l'UE pour 2030. Le pays suit ses trajectoires de manière relativement correcte et est en bonne voie pour 63 % d'entre elles (en tenant compte des trajectoires 2024 établies pour 8 ICP sur 8 analysés). La Pologne a donné suite à 55 % des 11 recommandations émises par la Commission en 2024 en apportant certaines modifications au moyen de nouvelles mesures.

ICP de la décennie numérique (1)	Pologne				UE		Cible de la décennie numérique à l'horizon 2030	
	DESI 2024 (année 2023)	DESI 2025 (année 2024)	Progression annuelle	Trajectoire nationale 2024 (3)	DESI 2025	Progression annuelle	PL	UE
Couverture par réseau fixe à très haute capacité (VHCN)	81,1 %	83,8 %	3,4 %	84,1 %	82,5 %	4,9 %	100,0 %	100 %
Couverture FTTP («fibre to the premises»)	75,4 %	77,8 %	3,1 %	84,1 %	69,2 %	8,4 %	100,0 %	-
Couverture 5G globale	71,9 %	89,3 %	24,1 %	98,3 %	94,3 %	5,9 %	100,0 %	100 %
Nœuds périphériques (estimation)	42	82	95,2 %	11	2257	90,5 %	370	10000
PME présentant au moins un niveau élémentaire d'intensité numérique (2)	-	69,0 %	6,4 %	-	72,9 %	2,8 %	90,0 %	90 %
Nuage	46,5 %	-	-	-	-	-	75,0 %	75 %
Intelligence artificielle	3,7 %	5,9 %	60,8 %	4,3 %	13,5 %	67,2 %	10,0 %	75 %
Analyse des données	19,3 %	-	-	-	-	-	35,0 %	75 %
IA ou informatique en nuage ou analyse des données	51,8 %	-	-	-	-	-	-	75 %
Licornes	10	11	10,0 %	13	286	4,4 %	20	500
Personnes ayant au moins des compétences numériques élémentaires	44,3 %	-	-	-	-	-	80,0 %	80 %
Spécialistes des TIC	4,3 %	4,5 %	4,7 %	4,3 %	5,0 %	4,2 %	6,0 %	~10 %
Notification d'un schéma d'identification électronique		Oui						
Services publics numériques pour les particuliers	63,7	70,7	10,9 %	81,5	82,3	3,6 %	100,0	100
Services publics numériques pour les entreprises	72,9	85,0	16,6 %	87,4	86,2	0,9 %	100,0	100
Accès aux dossiers de santé en ligne	90,0	91,8	2,0 %	88,0	82,7	4,5 %	100,0	100

(1) Voir la note méthodologique pour la description des indicateurs et des autres paramètres.
(2) Le DESI 2025 se base sur la version 4 de l'indice d'intensité numérique (DII), laquelle est comparable à la valeur du DII figurant dans le DESI 2023 (correspondant à l'année 2022) aux fins du calcul de la progression annuelle. Elle n'est pas comparable à la trajectoire nationale qui, elle, est fondée sur la version 3 de l'indice.
(3) Valeur de la trajectoire nationale si elle figure dans la feuille de route nationale et si l'indicateur a été mesuré dans le DESI 2025 (année 2024)

Selon le rapport Eurobaromètre spécial de 2025 sur la décennie numérique, 78 % des citoyens polonais estiment que la numérisation des services publics et privés du quotidien leur facilite la vie. En ce qui concerne l'action des pouvoirs publics, 84 % estiment qu'il est important de contrer et d'atténuer le problème des fausses informations et de la désinformation en ligne. Quant à la compétitivité, 84 % estiment qu'il est important de veiller à ce que les entreprises européennes puissent se développer et devenir des «champions européens» capables d'affronter la concurrence mondiale.

Une UE compétitive, souveraine et résiliente, fondée sur la primauté technologique

L'infrastructure de connectivité fixe du pays est bien développée, mais le déploiement de la 5G a été retardé en raison de l'attribution tardive de bandes pionnières: la bande de fréquences 3,4-3,8 GHz a été attribuée en décembre 2023 et la mise aux enchères pour la bande de fréquences 700 MHz s'est achevée en mars 2025. La Pologne s'est nettement rapprochée de la moyenne de l'UE en ce qui concerne l'intensité numérique des entreprises, mais elle reste inférieure à la moyenne de l'UE tant dans ce domaine que dans l'adoption de technologies plus avancées par les entreprises. Toutefois, elle progresse dans des domaines tels que l'informatique quantique — le premier ordinateur quantique devrait être installé en 2025 — et l'IA. Dans ce dernier domaine, le grand modèle linguistique polonais (PLLuM) a été mis à disposition en février 2025 et le pays fait partie du consortium formé pour accueillir l'une des fabriques d'IA. Enfin, la cybersécurité est l'une des principales priorités de l'administration polonaise, laquelle met en œuvre des mesures visant à renforcer ce domaine à différents niveaux de gouvernement et à améliorer les compétences des citoyens en la matière. Toutefois, la directive SRI2 doit encore être transposée dans l'ordre juridique polonais.

Protéger les citoyens et la société de l'UE et leur donner les moyens d'agir

En ce qui concerne la maîtrise des compétences numériques, fût-ce de base, l'écart par rapport à la cible nationale fixée pour 2030 reste important et on observe toujours un faible niveau de compétences numériques chez les personnes âgées et les personnes moins instruites. Le manque de spécialistes des TIC est l'un des obstacles à la numérisation des entreprises en général, ainsi qu'à l'adoption de technologies plus avancées et à la protection contre les cyberattaques. L'objectif de la Pologne consistant à faire en sorte que les spécialistes des TIC représentent 6 % de la main-d'œuvre d'ici à 2030 est inférieur à la cible de l'UE. D'autre part, la Pologne a progressé dans la numérisation des services publics et a enregistré une hausse dans l'utilisation de l'identification électronique et dans l'accès aux dossiers médicaux en ligne. Toutefois, le pays doit encore remédier à certains problèmes tels que la désinformation, améliorer la coordination entre les acteurs étatiques dans ce domaine et renforcer les compétences critiques des citoyens pour faire face aux menaces en ligne.

Tirer parti de la transformation numérique pour un verdissement intelligent

Les autorités polonaises reconnaissent le lien entre la transformation numérique et la transformation écologique, avec le projet de stratégie relative à la numérisation de l'État qui vise à promouvoir un secteur des TIC respectueux de l'environnement ainsi qu'une écologie numérique. Toutefois, la consommation d'énergie du secteur numérique du pays devrait augmenter rapidement, compte tenu des besoins des centres de données. Les mesures destinées à garantir la disponibilité et la réutilisation des données relatives aux activités du secteur de l'énergie sont encore dans une phase de planification. En outre, le recyclage des équipements TIC est faible, bien que les Polonais accordent la priorité à

l'efficacité énergétique lors de l'achat d'appareils informatiques. Le pays a toutefois mis en œuvre des mesures visant à promouvoir l'utilisation des technologies numériques pour mieux protéger l'environnement, y compris certaines solutions relevant des villes intelligentes. Le projet de stratégie relative à la numérisation de l'État comprend des actions destinées à sensibiliser les citoyens à l'incidence environnementale des TIC ainsi qu'à promouvoir les connaissances de base en matière de durabilité numérique.

Feuille de route stratégique nationale pour la décennie numérique

La Pologne a adopté formellement sa feuille de route nationale pour la décennie numérique le 22 octobre 2024. En conséquence, le précédent rapport par pays, publié en juillet 2024, s'appuyait sur le projet de feuille de route, qui avait été partagé avec la Commission le 30 janvier 2024. Les différences entre le projet et le document formellement approuvé n'étaient pas significatives. Dans l'ensemble, la feuille de route de la Pologne est constituée de 55 mesures dotées d'un budget de 12,4 milliards d'EUR, soit 1,47 % du PIB. Les autorités polonaises ont fait part de leur intention d'adapter la feuille de route nationale conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la décision établissant le programme d'action pour la décennie numérique mais, au moment de la rédaction du présent rapport, ni le projet de feuille de route ni le document formellement approuvé n'avaient été communiqués à la Commission.

En 2024, la Pologne a travaillé à l'élaboration d'une stratégie globale en matière de numérisation de l'État afin de définir les priorités de la transformation numérique de la Pologne jusqu'en 2035 et de fournir une base pour les dépenses publiques dans ce domaine. La mise en œuvre de la stratégie, dont l'adoption est attendue pour la mi-2025, sera alignée sur divers documents existants et à venir, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, afin de garantir une approche globale et coordonnée du développement numérique.

Financement et projets en faveur du numérique

La Pologne consacre 21 % du budget total de son plan pour la reprise et la résilience au numérique (7,5 milliards d'EUR)[1]. En outre, dans le cadre de la politique de cohésion, 5,7 milliards d'EUR, soit 8 % du financement total du pays au titre de la politique de cohésion, sont consacrés à la poursuite de la transformation numérique de la Pologne[2]. La Pologne est membre de l'EDIC dénommé «Alliance pour les technologies du langage» et de l'EUROPEUM-EDIC. Le pays participe directement au PIIEC sur la microélectronique et les technologies de la communication (PIIEC-ME/TC) ainsi qu'au PIIEC sur les infrastructures et services en nuage de nouvelle génération (PIIEC-CIS). La Pologne est également l'un des États membres de l'entreprise commune EuroHPC et de l'entreprise commune «Semi-conducteurs».

La Pologne n'a pas encore présenté de projet dans le cadre de l'accélérateur de bonnes pratiques de la décennie numérique[3].

[1] La part des dotations financières qui contribuent aux objectifs numériques a été calculée en utilisant l'annexe VII du règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience. Dernière mise à jour des données: 16 mai 2025.
[2] Ce montant comprend tous les investissements spécifiquement destinés à la transformation numérique ou apportant une contribution substantielle à celle-ci au cours de la période de programmation 2021-2027 de la politique de cohésion. Les fonds proviennent du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion, du Fonds social européen plus et du Fonds pour une transition juste.
[3] L'accélérateur de bonnes pratiques (*Best Practice Accelerator* ou *BPA*) est une plateforme qui permet aux États membres de partager les mesures fructueuses et les difficultés rencontrées dans leurs efforts pour atteindre leurs cibles et objectifs de

Pologne

Droits et principes numériques

Selon une étude d'appui, la Pologne a été relativement active dans la mise en œuvre de la **déclaration européenne sur les droits et principes numériques**, avec 62 initiatives au total et six nouvelles initiatives en 2024. La Pologne est surtout active dans le domaine de l'éducation, de la formation et des compétences numériques. L'activité est plus mesurée en ce qui concerne la durabilité et la mise en place d'un environnement numérique équitable. Ce sont les mesures adoptées dans le domaine de la liberté de choix qui semblent avoir le plus grand impact sur le terrain, contrairement à celles qui concernent la participation à l'espace public numérique.

Recommandations

- **Compétences numériques élémentaires**: accroître l'attrait des disciplines STIM à l'école afin de susciter l'intérêt pour les études et les carrières dans le domaine des TIC, y compris chez les jeunes filles et les femmes. Renforcer les mesures ciblant les groupes sociaux à faible niveau de compétences numériques, tels que les adultes âgés, les habitants des zones rurales et les personnes handicapées.
- **Spécialistes des TIC:** prendre des mesures pour augmenter le nombre de spécialistes des TIC (par exemple, l'amélioration des possibilités de formation et de reconversion; la mise en place de programmes d'incitation visant à attirer de nouveaux spécialistes des TIC ou à retenir les spécialistes des TIC existants, y compris les spécialistes provenant d'autres pays) et continuer de promouvoir les études et les carrières dans le domaine des TIC auprès des femmes et des jeunes filles.
- **PME**: renforcer la numérisation des PME, notamment en orientant le soutien existant vers les entreprises qui accusent un retard dans la numérisation et en les sensibilisant davantage aux avantages offerts par la numérisation et aux options d'aide disponibles.
- **Cybersécurité**: poursuivre les efforts en matière de cybersécurité afin de faire face à l'évolution des menaces, en particulier pour les entreprises et l'administration.
- **Intelligence artificielle**: Créer un écosystème favorable à l'IA en stimulant les investissements publics et privés dans la recherche et l'innovation, en sensibilisant les entrepreneurs, en améliorant l'accès aux connaissances spécialisées et à la puissance de calcul, et en instaurant des normes et des cadres juridiques cohérents.
- **5G**: encourager les opérateurs à accélérer le déploiement de réseaux centraux 5G autonomes.
- **Informatique en nuage**: encourager l'adoption par les entreprises de technologies d'informatique en nuage, en mettant l'accent sur des solutions européennes souveraines.
- **Licornes**: continuer à améliorer l'environnement des entreprises et l'accès au financement pour les start-up du numérique, et fournir un soutien davantage personnalisé afin de relever les défis liés au développement de l'entreprise.
- **Semi-conducteurs et innovation numérique**: investir dans le développement et la fabrication de technologies critiques dans les domaines du numérique et des «deep tech».
- **Transformation numérique verte**: mettre au point un système de contrôle et de quantification des réductions d'émissions fondées sur les solutions numériques déployées.

la décennie numérique. Les bonnes pratiques sont mises à la disposition des États membres par l'intermédiaire du répertoire BPA et présentées dans le cadre d'ateliers organisés régulièrement, actuellement axés sur trois thématiques: Compétences numériques, informatique verte et adoption des technologies numériques.